L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, *à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No 145 NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 12 MAI 1830. Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

des Natchitoches 9e. classe

De 1830—*Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi* 15 *Mai.*

PROSPECTUS:—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	3,000	"	3,000
1 " "	1,800	"	1,800
1 " "	1,400	"	1,400
1 " "	1,200	"	1,200
1 " "	1,008	"	1,008
6 " "	500	"	3,000
6 " "	300	"	1,800
6 " "	200	"	1,200
156 " "	50	"	7,800
156 " "	30	"	4,680
624 " "	8	"	4,992
7800 " "	4	"	31,200
8,760 Lots			$73,080

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 l'un entre eux: et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à........ $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2 3,000
2, 1 et 3 1,800
2, 3 et 1 1,400
3, 1 et 2 1,200
3, 2 et 1 1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à........ 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.. 4

Tout billet qui sera gagné un prix ne pourra avoir le droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No18.

Prix des Billets.

Entiers $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

LE soussigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c.: les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Saulet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mars—1m L. FOUCHER.

Changement de Domicile.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer respectueusement au public et à leurs amis, qu'ils ont transporté leur atelier rue Bienville, vis-à-vis la poste, où ils tiennent constamment un assortiment de dales toutes faites et prêtes à etre posées, ainsi que tous les autres articles qui concernent leur profession.

Les entrepreneurs qui auraient besoin des articles ci-dessus, les trouveront toujours au meilleur compte chez.

13 Avril—1mois DUPIN & LOMBART.

LE SOUSSIGNE' donne avis qu'il vient d'être nommé Collecteur de la taxe provenant des licences accordées aux Caboteurs et Pacotilleurs, qu'il commencera à dater du premier Lundi de Mai, à mettre en force la loi de la Législature relative aux Caboteurs et Pacotilleurs, approuvée le seize Mars 1830, et que tous ceux qui trafiquent comme Caboteurs ou Pacotilleurs auront à se procurer une licence sous peine d'être poursuivis et condamnés à payer l'amende voulue par la susdite loi. Il prévient en même tems qu'on pourra le trouver à son bureau depuis neuf heures jusqu'à trois, rue Ste. Anne, No. 51 entre les rues Royale et Condé.

[illegible]

V. ROUMAGE offre à vendre en débarquement du brick Moro, de la Baie d'Honduras.

240 Peaux de Bœuf,
4000 liv. vieux Cuivre,
30 tonneaux Bois de Campêche. 27

UN homme d'un âge mur, et dont la vie a été consacrée à l'étude, désirerait trouver à s'employer comme instituteur, dans une famille privée à la campagne.

Pour renseignemens, s'adresser à Mr. Maureau le directeur des Ecoles Publiques. 10 mars

---

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:

10 Balles Brin jaune pour mousquiquaire;
4 Do. Coutil fil de coton;
4 Do. Leontine pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Rennes;
20 Do. Leines assorties;
4 Boucauts Fil à Seine, pour emballage;
400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
1000 Caisses do. do.
500 Do. Blanc do.
25 Tierçons Vin Blanc, Sauterne et Grave;
20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisses Liqueurs assorties;
100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
20 Do. Sardines à l'huile et crues;
15 Malles Eau-de-Cologne;
12 Caisses Serrures de 8 à 10 pouces, et autres ferrements;
25 Barils Café de St. Jago de Cube. etc. etc

2 mars.

BRAUD & CO.

Rue St. Pierre, numéro 127.

(Entre Dauphine et Bourbon)

ONT constamment de la BIERE, PORTER et ALE de Philadelphie, en boucaud, barils et bouteilles: ainsi que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses; ainsi un assortiment de vins d'excellente qualité. 15 avril—

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Oliver J. Noyes contre ses créanciers. ATTENDU que Oliver J. Noyes, débiteur insolvable, actuellement en prison, a présenté sa pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir le bénéfice de l'acte en faveur des débiteurs insolvables détenus en prison.—Avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire d'avoir à comparaître (et cette publication est une citation à cet effet), le 12 Mai prochain en la dite Cour, pour déduire par devant elle les raisons, s'il y en a, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, ainsi que son élargissement. James Sterrett, esq. est nommé d'office pour représenter les créanciers absens.—Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour, ce 17 Avril A. D. 1830.

12 avril—7f 2ps. J. L. LEWIS, greffier.

AVISO.—El que suscribe estando para dejar el pays, ofrece á vender á condiciones muy ventajosas todas sus propiedades, consistiendo en casas, tierras, esclavos, muebles, &a. Dichas casas y tierras son sitiadas en el faubourg Saulet. Por el precio y condiciones, dirigirse en dicho faubourg, esquina á las calles de Sn. Tomas y Eduardo.

23 de marzo L. FOUCHER.

AVIS.

ATTENDU que Etienne Reine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'effet souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1822, conjointement avec Morel Guiramand, juge de la paroisse St. Charles;

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit effet et l'hypothèque qui en résulte ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle.-Orléans, le 22e. jour d'Avril 1830, et l'an cinquante-quatrième de l'indépendance des Etats-Unis.

JACQUES DUPRE'.

Remplissant es fonctions de Gouverneur.
Par Gouverneur, G. A. WAGGAMAN,
24 avril—30f Secrétaire d'Etat

CENT MILLIERS de Cigarres de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par

27 Av.—3 RACHE CONSTANT

Dix piastres de récompense

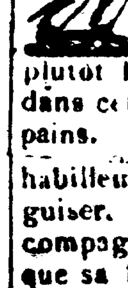

Seront données à celui qui arrêtera et logera dans une des prisons de l'Etat, le nègre rougeâtre ou grife américain nommé CESAR, âgé de 35 à 37 ans, taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, bien corporé, voix plutot faible que forte, depuis 18 mois dans cette ville, boulanger et vendeur de pains. Il manque de chez son maitre du [illegible] habillement; lui étant [illegible]. Je ne dépeint pas son guiser. Il est très possible qu'il serait accompagné d'une negresse, ayant appris que sa femme appartenant à un habitant près de la ville, s'est absentée à la même époque.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point donner asile au susdit nègre, sans encourir toute la rigueur de la loi.

1er Mai—3 B. BOUNY.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

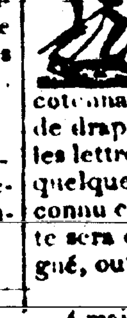

Est parti marron de chez le soussigné, depuis Samedi dernier, le nègre créole de St. Domingue, nommé JOSEPH, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, mesure française, parlant Français et Anglais, et bagayant un peu: il était vêtu d'un pantalon de cotonnade grise, une chemise blanche, et gilet de drap bleu; dans son chapeau se trouve écrit les lettres initiales du soussigné. Il a à la figure quelques légères marques de picotte, et est connu comme cigarier. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, ou le conduira à la geole de cette ville.

BAPTISTE AZARETO.
4 mai—3 Esplanade et Levée.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

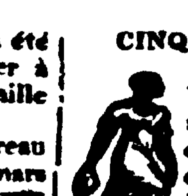

PARTI marron de chez le soussigné, Vendredi dernier, la négresse FANNY, âgée d'environ 40 ans, grande et mince de taille. Elle a été achetée de la succession *Liddle*, il y a environ un an. Elle ne parle qu'Anglais. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg supérieur, ou demeure son mari. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la conduira en prison. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne l'employer ni ne la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

F. CRUAU.

3 mai. No. 90, rue Victoire, faubourg Marigny.

MR. J. FONTANGES,

RECEMMENT arrivé de Paris, où il a subi un cours de Chirurgie Dentaire, sous les Professeurs les plus distingués, a l'honneur d'informer les habitans de la Louisiane, qu'il vient s'établir à la Nouvelle-Orléans. pour y exercer la profession de CHIRURGIEN-DENTISTE.

On trouvera chez lui les POUDRES, PILLULES, OPIATS, TEINTURES, ANTI-SCORBUTIQUES, ELIXIRS, LOTIONS, GOUTTES, CALMANTES, et tous les remedes odontalgiques recommandés par les Médecins et les Dentistes les plus renommés de l'Europe.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il y répondra de la manière la plus satisfaisante.

Il demeure rue Dumaine, maison de Mr. Rodriguez. 1er. Mai.—3.

Chaussures du Nord.

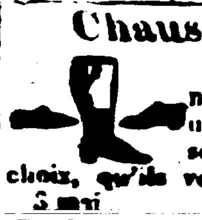

Les soussignés ont reçu par le navire Louisiana, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

5 mai J. G. AMMAIZA & Co.

CHAUSSURES 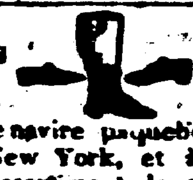 NOUVELLES.

REÇU par le navire paquebot Louisiana, venant de New York, et à vendre par les soussignés, un assortiment de très jolies chaussures, de première qualité, qu'ils vendront à des prix modérés.

4 mai—3 BLANCHET & CO.

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargeât, de l'education d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse

20 Avril—3f s.

COUR DE DISTRICT, Samedi 24 Avril, 1830.—Dans l'affaire de *Valery R. Avart contre ses créanciers.*—Sur motion de Mr. C. G. de Armas, avocat des Syndics dans cette affaire et sur enregistrement du tableau definitif de répartition, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, et tous autres interessés, déduisent d'ici à Samedi 8 Mai prochain, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, et les syndics dechargés.—Extrait de Minutes.

27 av.—5 JNO. L. LEWIS Greffier.

PAROISSE ST. BERNARD.—Cour des Preuves,—Avis est par le présent, donné aux créanciers de la succession de feu Jean Joseph Casado, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de la date du present avis les raisons pour lesquelles le tableau de distribution des fonds provenant de la dite succession ne serait point homologué, et la distribution faites conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.

Pase. St. Bernard, 26 Avril 1830.

29 avril—3 C. FAGOT, juge

AVIS.—Toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations à exercer contre la succession d'Adèle Morel f. c. l. sont invitées à se faire connaitre aux exécuteurs testamentaires ou à leur avocat Mr. A. W. Pichot, rue de Chartres, No. 145, et à leur présenter, d'ici à quinze jours. une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées et ceux qui peuvent devoir à la dite succession, sont également invités à payer leur compte au dits exécuteurs.

FIFI POMPONNEAU & E. BAJOLLIERE.

5 mai—3. Exécuteurs testamentaires.

V. Eau-de vie [illegible] à vendre 70 barils droit au drawback.

Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle Orleans.

Augustin Ben vs. les créanciers.

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des autres documens relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en cette cour le 18 Mai prochain (1830,) à l'effet de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée. En attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Je certifie ce que dessus.

29 Avril Th. S. KENNEDY. greffie

AVIS.—Un élève en pharmacie, bien recommandé, trouverait à se placer avantageusement, en s'adressant au bureau de cette feuille. 10 février

---

VENTE PAR LE MARSHALL.

Madame Fox et autres contre Etchberger.

EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente. Samedi 8 Mai prochain à midi précis, au café de la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, le nègre JOE, saisi dans l'affaire ci-dessus.

8 Avril L. DAUNOY, Marshal.

Bein contre *W. M'Cullen—A. Lafferanderie* vs. *le même.*

EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Mercredi 19 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, UN CHEVAL et un DRAY saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 Mai. L. DAUNOY, *Marshal.*

Samuel Mills *contre* Suber, Goodman &c Edouard Engelhand et autres, *contre* les propriétaires du Bateau à vapeur Pearl River.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 24 Mai prochain, à midi à la Bourse, le Bateau à vapeur Pearl River, son ameublement, et ses apparaux, Saisis dans l'affaire ci dessus.

23 Avril L. DAUNOY, Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chls. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 15 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, ayant 4 chambres et 2 cuisines doubles, située sur un morceau de terre au No. 90, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue Girod, sur 80 pieds, plus ou moins de profondeur; saisie dans l'affaire de Mitchel Jones, Chls Byrne et autres.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à un crédit de 12 mois, en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100, du jour de la vente, et hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait payement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat, et pour d'autres objets.

1er Mai. L. DAUNOY, *Marshal.*

Marguerite Guirot *contre* Williams.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 10 Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, 4 bancs, 4 paquets de cordes, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

1er Mai Marshal.

Marty contre Masse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lundi 10 de Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, cinq corps de chasse, 3 petites trompettes, 1 fusil à deux coups et un sac à plomb, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 Avril L. DAUNOY, Ml.

Rene L. Dunoyer, curateur de la succession de Suzette Fontaine, contre Auguste Lecompte.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 31 Mai prochain, à midi, à la Bourse, une négresse nommée Tousaine., saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

30 Avril. Marshal.

Thomas Loney contre *W. McCullen.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 15 Mai courant, à midi, à la bourse d'Hewlett, un CHEVAL et un DRAY, No. 310, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

6 Mai. *Marshal.*

Elijah Crocker contre *Dr. J. Debow.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon J. Bermudez, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 4 Juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, No. 92, située dans la rue Girod, entre les rues des Magasins et du Camp, mesurant 46 pieds plus au moins de face, sur 80 de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

5 Mai. *Marshal.*

Vanostin, A. Parker, Richard Cook et autres, contre *Harris & Wilson.*

EN vertue de seize writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. F. Smith juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 4 Juin prochain, à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi, les deux tiers du bâteau à vapeur SHEPHERDESS, saisie dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY,

5 Mai. *Marshal.*

E. Hayes *contre* S. Debow.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, Mardi 13 du courant, à 4 heures de l'après midi, sous le principal, 1 bureau, chenets, 1 armoir, tapis, livres, chaises &c., de plus 3 Vaches, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 mai. L. DAUNOY, marshal.

Bain contre McCullen.

EN vertu d'un writ de saisie, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Mardi 18 du courant, à l'heure de midi, à la bourse Hewlett, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 mai L. DAUNOY, marshal

Périllat cadet conte *F. Nicole—A. & L. Palmer* contre *le même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge-conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, jeudi, 20 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Royale et St Philippe, une quantité de COMMESTIBLES, Comptoir et autres fournitures, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

8 Mai. *Marshal.*

Panacée de Swaim.

Prix: $2 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hopitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les assoupissemens, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences réitérées ont prouvé que c'était au printems et à l'automne un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspepsiques comme pour les maladies intérieures dont les caractères annoncent que les poumons sont attaqués, produit les plus heureux resultats.

Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont valu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de medecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes:

CERTIFICATS.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à Alms House, à l'Infirmerie, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de constances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.

17 Février 1823. W. GIBSON, *M. D.*

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacé, de Swaim, tant dans les hopitaux que dans les traitemens particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.

New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, *M. D.*

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R C. Trégomaine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824.

THOMAS PARKE, *M. D.*

Le propriétaire garantit que cette Panacee ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots; "Swaim's Panacée—Philada," fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire, *Philadelphie.*

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS.

[illegible] autorisés pour cette ville. Rue [illegible]

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeûner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai—30f.

AVIS—Une Dame pouvant fournir de bonnes recommandations, desirerait trouver à s'employer dans une famille respectable qui s'absenterait de cette ville durant l'été, en qualité de femme de chambre ou gardienne d'enfans. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 mai—3